



## Avis municipal d'intention

Formule 12

SACHEZ que le \_\_\_\_\_, le conseil de \_\_\_\_\_  
(jour, mois, année) (nom de la municipalité)  
a donné première lecture de l'arrêté \_\_\_\_\_ visant à qualifier de site municipal du patrimoine aux termes de la  
(numéro)  
Loi sur les richesses du patrimoine les biens-fonds et les lieux communément désignés \_\_\_\_\_  
(nom ou adresse, ou les deux)  
\_\_\_\_\_, dans la \_\_\_\_\_ d(e) \_\_\_\_\_  
(ville, village ou municipalité rurale) (nom)  
\_\_\_\_\_. Le bien-fonds est décrit comme suit dans le certificat de titre n° \_\_\_\_\_ :

(Nota : le paragraphe qui suit doit figurer dans un avis qui sera signifié ou déposé.)

Une copie du projet d'arrêté est jointe au présent avis.

(Nota : le paragraphe qui suit doit figurer dans un avis qui sera publié.)

On peut consulter la copie de cet avis au lieu et pendant les heures suivants : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Une audience publique sera tenue à \_\_\_\_\_, au  
(heure, jour, mois, année, lieu)

cours de laquelle toute personne pourra soumettre ses objections et ses commentaires relatifs au projet d'arrêté. Si aucune objection n'est soulevée, le conseil peut décider d'adopter le projet d'arrêté ou de ne pas y donner suite.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(lieu) (jour, mois, année)

Le greffier,  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

R.M. 227/89